

Genre du véhicule Remorque de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique K R Ø L L	Type K 36 - 39	Fiche d'homologation No. CH 9474 15
-------------------------------------------------------------------	---------------------------------	-------------------	----------------------------------------

Constructeur KRÖLL CRANES A/S, Nordkranvej 2, DK-3540 Lynge
 Identification sur la plaquette du constructeur "K 36-39"
 devant le No. du châssis -

Plaquette constructeur à droite, latéralement sur le coffre des commandes électriques
 Numéro du châssis à l'avant, à droite en haut sur la traverse
 Importateur principal INTERMAC AG., Ausstellungsstrasse 114, 8031 Zurich
 Véhicule homologué 124

Châssis

Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 6 Suspension -- Direction par pivot
 Frein de service à air comprimé, 2-conduites, indirect, à expansion interne, sur les roues arrière
régulateur à 5 positions, sur les roues arrière
 Frein d'arrêt mécanique, à expansion interne, sur les roues arrière

Carrosserie grue

Dimensions	intérieur		extérieur	
	av	ar	av	ar
Longueur				15730
Largeur				2500
Hauteur				3930
Porte à faux	av		av	2580
	ar		ar	5350
Empattement				7800
	Voies	av 520	ar	1835
Distance anneau axe	av	2000	ar	9800 (**)
Distance pivot			axe ar	

	avant		arrière		total
Poids					
Poids à vide		3900		9400	13300
Charge utile					
Poids total		3900		9400	13300
Poids garantis		4400		12000	16400
Pneus		280 - 15,5		10.00 - 20	
Pty/bar		14 / 7,0		16 / 7,5	
Charge		4400		12420	
pour Vmax		30		30	

Vitesse maximale selon constructeur 30
 Vitesse maximale selon tenue route 30

Moteur de travail moteur électrique

Marque _____ Type _____
 Brut _____ à l/min _____
 Silencieux _____
 Mesure des gaz _____
 Déparasitage _____

Equipement

Feux rouges WBC CH 1 0133 02
 Feux stop WBC CH 1 0133 02
 Clignoteurs WBC CH 1 0133 02
 Catadioptres 2+2/ I (E)
4/ I (E)
III (E)
 Feux de gabarit SAW CH 1 1103 01
-
 ar 1/ ULO CH 1 0507 01 (extrémité grue)
 ar ML CH 1 2204 02
 ar vers l'av -
 Eclairage plaque -
 Cale 285x150x170 mm

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	<u>Remorque de travail (véhicule spécial)</u>	Poids à vide	<u>13300</u>
Marque et type	<u>K R Ø L L K 36 - 39</u>	Charge utile	<u>-</u>
FH-NoCH	<u>9474 15</u>	Poids total	<u>13300</u>
Carrosserie	<u>grue</u>		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : poids, porte à faux à l'arrière, longueur totale.
- **) Remarque : ne peut être attelé qu'à des tracteurs (conditions de braquage selon l'art. 62, al. 2 de l'OCE).

Inscription dans le permis de circulation:

- 118 - Vitesse max. 30 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire;
- 125 - Autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - Signalisation obligatoire des parties suivantes du véhicule: porte à faux AR de la grue, des deux côtés et à l'arrière jaune/noir, 1 feu de gabarit et 1 signal selon CCE 35/4;
- 139 - Enlever : la rallonge et l'extrémité de la flèche;
- 140 - Les béquilles doivent être rentrées et assurées;
- 141 - Assurer : la tourelle en position de circulation, toutes les parties mobiles de la grue, toutes les fiches démontables;
- 160 - Montage : les feux prescrits;
- 223 - Le poids de l'ensemble, ou la charge remorquée, indiqué dans le permis de circulation du véhicule tracteur, ne doit pas être dépassé.
- 400 - Ne peut être attelé qu'à des tracteurs (conditions de braquage selon l'art. 62, al. 2 de l'OCE).

6
Lieu et date de l'homologation Zurich, 24.11.82 - Gau/lin
 Zurich, 15.05.84 - Schn(ZH)

Remplace FH CH 9474 15 du 24.11.82
Inscript. dans le permis: codes 222/400

Service fédéral d'homologation